ZONE BLEUE

LA ZONE BLEUE NOUS FACILITE LA VILLE ! RESPECTONS-LA !

À partir du 8 janvier, le stationnement sera de nouveau réglementé en zone bleue dans le centre-ville.

Une rotation des véhicules est propice à la fréquentation des commerces.

Les dépassements de temps seront verbalisés.

Zone bleue du centre ville :

Place du Général de Gaulle

Rue des Charmes

Rue du 27 Août 1944

Rue des Moutiers

ZONE BLEUE : DISQUE OBLIGATOIRE

STATIONNEMENT AUTORISÉ : 1H30

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 19H



MAIRIE DE FAREMOUTIERS

1 Avenue Victor Massoul
77515 Faremoutiers

01 64 04 20 04

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de Faremoutiers